

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Une demande en mariage... il y a cent-dix ans et
Commentaire de la famille

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1928, tome 27, p. 132-135

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Une demande en mariage... il y a cent-dix ans

Une famille distinguée de St-Maurice veut bien nous communiquer par l'obligeante entremise d'un confrère la lettre suivante. Son signataire, serviteur à l'Abbaye, méritait de tous points l'éloge évangélique : *servus bonus et fidelis*. Mais j'incline à croire que l'excellent homme devait avoir moins de lettres que n'en montre cette parfaite épître : un bon chanoine ne lui aurait-il pas peut-être prêté sa main et sa plume ?...

Chère Marianne,

Je viens un moment pour m'entretenir avec vous et vous engager à bien réfléchir sur ce que je vous ai dit dimanche passé ; afin que, au bout du terme que je vous ai donné, vous puissiez me donner une réponse affirmative ou négative ; quant à moi, je suis toujours dans les mêmes sentimens que je vous ai manifestés ; ainsi, si vous croyez convenir à mon caractère et faire votre salut avec moi, voyez et examinez.

Il y a vraiment quelque difficulté à connoître l'état, les personnes avec qui Dieu nous destine à vivre, et on doit craindre de s'y tromper, même avec quelque bonne volonté ; car si on alloit choisir un état ou une personne avec qui Dieu ne nous destine pas, on [ne] seroit que des membres hors de leur place, et par conséquent, toujours souffrants.

Pour vous, Marianne, comme je crois que vous avez su écarter les vices et les passions qui aveuglent la jeunesse,

le bon Dieu vous accordera la grâce de ne pas manquer votre vocation ; une jeunesse vertueuse attire les grâces de Dieu qui nous montrent l'état qu'il nous faut, qui nous en donnent le goût et qui aplanissent le chemin qui y conduit.

Le jour que je pris la liberté de vous demander en mariage, je crois que vous m'avez plus flatté que dit la vérité en me disant que, si vous aviez été dans le cas de vous marier, j'aurois été préféré à tout autre, mais que vous étiez dans le cas de rester dans le célibat. En ceci, je crois que votre bonne foi a été un peu de côté ; mais pourtant si cela étoit, que vous ayez dit vrai, en ce cas-là, ma chère amie, vous choisissez les conseils évangéliques qui valent mieux que mes propositions : celui qui n'est point marié, dit S. Paul, peut ne penser qu'à plaire à Dieu dans sa situation ; mais celui qui est marié, est obligé d'avoir bien des égards pour la personne avec laquelle il doit vivre. La famille, s'il y en a, exigera bien des soins et mettra dans bien des dangers dont est exempt le célibataire. L'état de ceux qui ne se marient point demande moins de talent, parce qu'il est plus facile de se conduire seul que de conduire encore les autres ; mais, d'autre part, le marié qui vit chrétiennement dans son état et qui élève des enfants dans la crainte de Dieu a bien plus de mérite devant Dieu et rend communément plus de services à la société. Il y a du pour et du contre, ailleurs comme ici ; c'est ce pour et ce contre qu'il faut examiner, avec les inclinations honnêtes qu'on se sent.

Chère Marianne, je ne prétends point vous donner ici des conseils ; vous êtes plus à même de réfléchir que moi, mais je vous ouvre mon cœur, je vous dis ce que je pense.

Une réflexion que vous m'avez faite est que vous avez vos père et mère et qu'ils auroient pu nous être à charge sur leurs vieux jours, que cela auroit pu me faire de la peine. Sur cela, soyez tranquille, et assurez vos parents si

vous êtes dans le cas de leur en parler : si nous devons nous unir, vos parents seront les miens, tout comme les miens seront les vôtres. Je serai toujours prêt à les secourir autant qu'il dépendra de moi. Je crois que je ne m'écarterai jamais de mes devoirs.

Oui, ma chère, si nous devons nous unir, il n'y aura pas rien que des roses, il y aura aussi des épines ; mais si nous avons des croix, nous serons assez résignés l'un et l'autre pour les porter et non pour les traîner ; nous tâcherons d'obéir à Dieu, et Dieu nous rendra contents.

La disproportion d'âge vous est peut-être une répugnance : oui, j'ai 37 ans, ni plus, ni moins. Je me rappelle que vous m'avez dit que cela ne vous fait rien.

Du reste, n'appréhendons rien de manquer du nécessaire à la vie. Si le Seigneur nous a destinés à vivre ensemble, nous chercherons le Royaume de Dieu et tout le reste nous sera donné par surcroît.

Voilà bien des beaux sentimens, dites-vous. Pense-t-il comme il dit, c'est ce que je ne sais pas. — Oui, je pense et je dis tel, car si je savois vous rendre et me rendre malheureux, je serois bien loin de vous faire encore des propositions. Je ne puis pas vous promettre des richesses, je n'en ai pas ; mais le bonheur et le contentement ne consistent pas toujours dans l'abondance.

Enfin, c'est assez ; à un autre entretien, bien des choses qui me restent à vous dire. Encore ceci : je vous ai aimée et je vous aime ; mais je n'ai rien à me reprocher parce que depuis que je vous connois, je n'ai remarqué en vous que beaucoup de vertu, et je crois que d'aimer les personnes vertueuses, c'est aimer la vertu.

Chère Marianne, recevez les sentimens d'estime et d'amour de celui qui vous a ouvert son cœur dimanche passé.

19 octobre 1818.

M. R.

En nous livrant ce document, la famille ajoute ce bref commentaire :

... Ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants... L'un d'eux fut chanoine et des premiers missionnaires de l'Abbaye.

Nous pensons ne pas être indiscret en donnant le nom et le *curriculum vitae* de ce confrère, d'après le *Catalogue des Chanoines*, manuscrit de toutes les écritures, commencé il y a juste deux siècles, en 1728, par l'Abbé Charléty ⁽¹⁾ :

Maurice Revaz, de St-Maurice, né le 4 juin 1821, profès le 8 7bre 1842, sous-diacre le 23 7bre 1843, diacre le 21 jan. 1844, prêtre le 19 avril 1851, professeur de la petite classe française en 45-46. En 47 professeur de principes. En 48 Inspecteur du pensionnat de 48 à 49. En 54 professeur de la Classe française. En 55 15 avril il m'accompagne à Mdjez-Amar où il resta en qualité d'Econome jusqu'en à la fin de 56 après avoir fait d'un voyages en Valais ⁽²⁾. Il a été moins accablé de la fièvre que Mg M. Bertrand et Chautemps. En 1856 professeur de la Classe française et Directeur du pensionnat. Il prêche bien ⁽³⁾. En janvier 1862 il a été nommé administrateur au temporel et au spirituel de la paroisse de Bagnes, M^r Massard âgé presque aveugle ne pouvant plus remplir les fonctions de curé quoique l'administration provisoire lui en conserva le titre. — Il résigne en 1868, à la suite des élections communales, Sa vie a été menacée. Curé de Salvan jusqu'en 1881. Prédicateur du Collège. — Prieur claustral en 1890. Defunctus in 1895 Veroliez cujus erat confessarius, die 11 Junii hora 3 ½ centrali serotina 1895.

(1) Nous respectons l'orthographe.

(2) ?!

(3) Jusque là, écriture de Mgr Bagnoud, ensuite de M. Bourbon jusqu'à: *...en conserva le titre.*